



Assemblée générale

Distr. générale
26 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 136 et 128 de l'ordre du jour

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Steven Ssenabulya **Nkayivu** (Ouganda)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session les questions intitulées « Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne » et « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 » et de les renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné les questions à ses 4^e, 20^e, 23^e et 26^e séances, les 10 octobre, 20 novembre et 17 et 21 décembre 2007. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/62/SR.4, 20, 23 et 26).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Rapport du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale chargée des enquêtes relatives aux achats (A/61/603)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats pour la période de 18 mois terminée le 30 juin 2007, et observations du Secrétaire général y relatives (A/62/272 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour les investigations concernant les achats (A/62/520)



Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.15)

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, et observations du Secrétaire général y relatives (A/62/281 (Part I) et Add.1 et 2)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des activités du Centre de Thessalonique pour le professionnalisme dans la fonction publique (A/62/176)

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/264 (Part I) et Add.1 et 2)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du programme et de la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et observations du Secrétaire général y relatives (A/61/61 et Add.1)

II. Examen du projet de résolution A/C.5/62/L.26

4. À sa 26^e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports du Bureau des services de contrôle interne et financement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats » (A/C.5/62/L.26), soumis par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/62/L.26 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapports du Bureau des services de contrôle interne et financement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports d'activité du Bureau des services de contrôle interne¹ et les notes du Secrétaire général s'y rapportant², le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du programme et de la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale³ et la note du Secrétaire général s'y rapportant⁴, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des activités du Centre de Thessalonique pour le professionnalisme dans la fonction publique⁵, le rapport du Secrétaire général relatif à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats⁶, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les activités de l'Équipe spéciale⁷ et la note du Secrétaire général s'y rapportant⁸, le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour les investigations concernant les achats⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰,

1. *Prend note* des rapports d'activité du Bureau des services de contrôle interne¹ et des notes du Secrétaire général s'y rapportant², du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du programme et de la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale³ et de la note du Secrétaire général s'y rapportant⁴, du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des activités du Centre de Thessalonique pour le professionnalisme dans la fonction publique⁵, du rapport du Secrétaire général relatif à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats⁶ et du rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour les investigations concernant les achats⁹;

2. *Regrette* que les questions relatives aux investigations traitées dans ces rapports lui soient présentées pour examen de façon fragmentaire;

¹ A/61/264 (Part I) et Add.1, et A/62/281 (Part I) et Add.1.

² A/61/264 (Part I)/Add.2, et A/62/281 (Part I)/Add.2.

³ A/61/61.

⁴ A/61/61/Add.1.

⁵ A/62/176.

⁶ A/61/603.

⁷ A/62/272.

⁸ A/62/272/Add.1.

⁹ A/62/520.

¹⁰ A/62/7/Add.15.

3. *Fait siennes* les conclusions et recommandations consignées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Décide* de conduire le 30 juin 2008 au plus tard une étude d'ensemble de la capacité de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne, qui portera notamment sur les activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats;

5. *Note* le caractère non permanent de l'Équipe d'investigation concernant les achats et, conformément aux articles 7.6 et 7.7 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹¹, prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à un audit des activités que l'Équipe spéciale a menées pendant la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007, afin notamment de vérifier si elle s'est conformée aux mesures visant à assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité prises par l'Organisation et le Bureau des services de contrôle interne, et de lui présenter un rapport distinct à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-troisième session;

6. *Décide* de reprendre l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats⁷ et de la note du Secrétaire général s'y rapportant⁸ durant la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session;

7. *Rappelle* ses résolutions 61/275 et 61/279 du 29 juin 2007 et décide de reprendre son examen du rapport sur l'étude d'ensemble de la capacité de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne durant la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session;

8. *Prie* le Secrétaire général de porter à l'attention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix le rapport visé au paragraphe 7 ci-dessus.

¹¹ ST/SGB/2003/7.